

Année 2024

Dossier de demande de subvention de fonctionnement et/ou exceptionnelle

Pour les subventions de fonctionnement :
date limite de dépôt : **1er Novembre 2023**

Pour les subventions exceptionnelles :
à déposer **au minimum 2 mois avant l'action**



Lattes, la vie naturellement.

**La commune de Lattes au service de ses
Associations**

Association

Loi du 1^{er} Juillet 1901 relative au contrat d'association

Dossier de demande de Subvention 2024

Association.....

Veillez cocher la case correspondant à votre

- Situation : Première demande**
- Renouvellement d'une demande**

Cadre réservé au service

Informations

La commune de Lattes peut apporter une aide financière (subvention) mais aussi une aide matérielle (local, matériel,...) à une association à but non lucratif (loi 1901), lorsque l'activité de celle-ci présente un intérêt ou une utilité sociale pour les Lattois.

Une aide n'est jamais attribuée automatiquement, l'association doit en faire la demande justifiée et pour cela utiliser ce dossier en l'accompagnant des différentes pièces demandées.

Nous vous demandons de remplir le plus précisément possible ce document, tout dossier incomplet ne sera pas traité par nos services.

En plus des pages suivantes voici les documents indispensables à joindre à votre dossier

• Dans tous les cas, documents obligatoires, s'ajoutant au dossier

- Copie du Procès verbal de la **dernière assemblée générale** (indiquer la date de la prochaine AG)
- Copie de résultats financiers du dernier exercice signé du Président, accompagné d'un relevé des vos comptes au moment des résultats
- Rapport d'activité du dernier exercice signé par le Président
- Contrat d'engagement Républicain signé (**si celui-ci nous a pas été transmis antérieurement**)

Les associations dont le **montant total des subventions publiques perçues en 2023 dépassent 153.000 €** doivent impérativement fournir en plus du compte de résultat, un bilan certifié par un commissaire aux comptes conformément au règlement 99-01 adopté le 16 février 1999 par le comité de la réglementation comptable « relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ».

Les associations dont le **montant de la subvention demandée à la commune de Lattes excède 23.000 €** au titre de l'exercice 2023, doivent en outre fournir un compte de résultats 2023 provisoire signé.

- Vous avez déjà obtenu une subvention de la commune en 2023,

La commune de Lattes simplifie vos démarches, vous n'êtes plus obligé de joindre les documents de création de votre association, sauf en cas de modification intervenue depuis la dernière demande.

- **Si vos statuts ont été modifiés en 2023, merci de joindre**
 - Statuts
 - Extrait du journal officiel mentionnant la modification des statuts
- **La composition du bureau a été modifiée en 2023, merci de joindre**
 - Procès-verbal de l'Assemblée Générale relative à la modification du bureau
 - Extrait du journal officiel mentionnant la modification de la composition du bureau.
- Vous n'avez pas obtenu une subvention de la commune en 2023,
 - Extrait du journal officiel mentionnant la création de l'association
 - Statuts
 - Procès-verbal de l'Assemblée Générale relative à l'élection des membres du bureau
 - Copie de résultats financiers du dernier exercice signé du Président, accompagné d'un relevé des vos comptes au moment des résultats
 - Relevé d'identité bancaire (RIB)

Identification

Nom statutaire :

Nom figurant sur la déclaration en Préfecture

Sigle ou nom usuel :

Si différent du nom statutaire

Adresse de son siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Adresse site internet :

Adresse de correspondance, si différente du siège :

Code postal : Commune :

Objet de l' Association :

Date de création de l'association :

Déclaration en préfecture le :

Date de publication officielle : N° d'enregistrement.....

N° SIRET ou SIREN (**Obligatoire**) :

Si vous n'en avez pas, il vous faut le demander à la direction régionale de l'INSEE. Cette démarche est gratuite (annuaire des directions régionales sur <http://www.insee.fr>)

L'association est elle (cocher la case) : nationale départementale régionale locale

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui non

Si oui, vous préciserez le(s)quel(s) :

Type d'agrément	attribué par	en date du

Votre association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Date de publication au Journal Officiel :

Votre association dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ? oui non

Votre association a-t-elle eu une subvention de la commune en 2022 & 2023 oui non

Informations relatives aux Membres du Bureau

Identification de la personne chargée du présent dossier de subvention

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Composition du Bureau

	NOM	PRENOM	PROFESSION	COURRIEL	TELEPHONE
Président					
Trésorier					
Secrétaire					
Directeur / Responsable					

Renseignements concernant les Adhérents

Nombre d'adhérents de l'association :

(à jour de la cotisation statutaire au 31 décembre de l'année écoulée)

dont — Femmes hommes

Moyens humains de l'association

Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de votre association, de manière non rémunérée.

Bénévoles : élus		Bénévoles : autres	
------------------	--	--------------------	--

Nombre total de salariés :	
Nombre total de salariés (en équivalent temps plein travaillé ETPT1) :	

IL EST INDISPENSABLE DE REMPLIR CE TABLEAU

	POUR TOUTES LES ASSOCIATIONS			
	NOMBRE D'ADHERENTS			
	LATTOIS		NON LATTOIS	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Moins de 6 ans				
De 6 à 12 ans				
De 13 à 16 ans				
De 17 à 18 ans				
De 19 à 40 ans				
De 41 à 60 ans				
Plus de 61 ans				
TOTAUX				

A partir de quel âge peut-on inscrire un enfant ?

MONTANT DES COTISATIONS

Tarif pour les Lattois :

Tarif pour les non Lattois :

La licence est-elle obligatoire ? oui non

Le prix de la cotisation comprend-il la licence ? oui non

Si non quel est le montant de la licence ?

Budget Prévisionnel Global 2024

Recettes = Dépenses (les dépenses doivent être égales aux recettes)

Exercice

date de début :

date de fin :

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 – Achats		70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation ²	
Autres fournitures		Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI ³	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels,		L'agence de services et de paiement	
Charges sociales,		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Autres privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

Fait à Le.....

Signature du représentant légal :

Déclaration sur l'Honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association,

.....

- certifie que l'association est régulièrement déclarée;

- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants;

- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires;

- demande une subvention de : €

- prends acte du fait que toute fausse déclaration entraînerait le reversement de la subvention attribuée à l'association

-prends acte que dans le cadre d'une subvention exceptionnelle liée à un projet, la non réalisation du projet entraînerait le reversement de la subvention attribuée à l'association.

- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association :

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB / RIP

Fait, le à

Signature du Président,

Demande de subvention Exceptionnelle

Un compte rendu financier doit être retourné dûment complété dans les 6 mois suivant la manifestation au service association. Celui-ci doit obligatoirement être établi avant toute nouvelle demande de subvention. Vous trouverez le document cerfa en ligne sur le site de la Commune.

Une fiche est à remplir pour chaque action spécifique ou exceptionnelle pour laquelle vous sollicitez une subvention de la commune de Lattes.

Personne chargée de l'action :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Nouvelle action ou Renouvellement d'une action

Présentation de l'action :

Intitulé de l'action :
.....

Date et lieu de l'action :

Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, etc.) ?:

Moyens de communication mis en œuvre :

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc) :

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?

Pratiques tarifaires appliqués à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc) :

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

Budget Prévisionnel pour l'Action exceptionnelle

Recettes = Dépenses (les dépenses doivent être égales aux recettes)

Année ou exercice 2024

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions d'exploitation	
Autres fournitures		Etat : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations		-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs		-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Intercommunalité(s) : EPCI 7	
Publicité, publication		-	
Déplacements, missions		Commune(s) :	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels,		L'agence de services et de paiement (ex CNASEA, emploi aidés)	
Charges sociales,		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Autres privées	
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

Fait à Le.....

Signature du représentant légal :

ATTENTION

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès de service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Par application du règlement (CE) n°1998/2006 de la Commission du 15 décembre 2006, concernant l'application des articles 87 et 88 du traité aux aides de minimis.

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association,

.....

Atteste que l'association n'a pas bénéficié d'un montant total d'aides publiques spécifiques supérieur à 200.000 euros sur trois exercices.

Fait, le à

Signature

Sont concernées les aides publiques de toute nature (subventions directes, mise à disposition de personnels ou de locaux, exonération des charges sociales ou fiscales) attribuées par l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics ou l'Union européenne.

Les aides dites de minimis dont le montant global par association est inférieur à un plafond de 200.000 euros sur trois ans sont considérées comme n'affectant pas les échanges entre Etats membres et/ou insusceptibles de fausser la concurrence.